

Issy-les-Moulineaux

Le téléphérique sous la pression populaire

TÉLÉPHÉRIQUE ou pas téléphérique ? La question reste entière alors que la concertation s'achève samedi à Issy-les-Moulineaux. Hier soir se tenait la troisième et dernière réunion publique au palais des arts et de la culture d'Issy-les-Moulineaux. « Je ne dis pas que nous ferons le téléphérique », a lancé André Santini, député-maire de la ville, aussitôt applaudi par les quelque 350 personnes réunies pour l'occasion, les mêmes qui le chahutent depuis le début d'une réunion plutôt houleuse et qui le conspueront lorsqu'il déclarera « que le projet est maintenu », deux minutes plus tard.

Dans la salle, majoritairement hostile aux cabines glissant au-dessus des toits d'Issy, opposants de tous poils, politiques et associatifs, mais aussi simples riverains inquiets de l'impact d'un tel projet, ou encore curieux de s'informer, martèlent leurs questions.

« Référendum ! », crie-t-on dans la salle

Précises, parfois trop, elles touchent là où ça semble faire mal. Une capacité suffisante ? Quid des autres modes de transports ? Et la desserte du quartier des Epinettes, parent pauvre de la ville ? Et les nuisances visuelles ? Autant d'échardes dans le pied d'un maire qui semble de moins en moins sûr de pouvoir avancer si vite.

Comme il l'avait laissé entendre lors de la dernière réunion, le téléphérique ne se fera pas si les Isséens



ISSY-LES-MOULINEAUX, HIER SOIR. Le public, majoritairement hostile au téléphérique au-dessus des toits d'Issy, a questionné le maire sans relâche sur tous les aspects des projets. (LP/S.M.)

y sont majoritairement opposés. « Référendum ! », crie-t-on dans la salle. « Ce n'est pas possible », répond l' élu en substance tout en soulignant le risque de consulter des gens qui ne sont pas directement concernés. Par contre, ils le sont tous par la question des transports sous-jacente que le maire introduit habilement, en annonçant notamment la mise à l'étude d'un escalier mécanique entre le RER et les Epinettes et récoltant une nouvelle salve d'applaudissements. De même lorsqu'il annoncera un prolongement de la ligne 12 prêt à sortir des cartons ou

encore une possible navette électrique entre les Epinettes et la gare de Clamart... Cette concertation sur un projet qui semble de moins en moins précis — la possibilité de deux cabines plutôt que d'une seule est d'ailleurs évoquée, tout comme l'unique desserte pourrait être remise en cause — on a vu à la fois une forte opposition populaire et une envie de nouveaux modes de transports, comme les deux visages d'une salle qui pleure ou qui rit, selon qu'on parle d'un téléphérique ou d'un métro prolongé.

SYLVAIN MERLE

Héliport de Paris

Avis favorable au plan d'exposition au bruit

LE PROJET de plan d'exposition au bruit (PEB)* présenté hier à la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux a reçu un avis favorable. Sur 16 votants, 7 ont voté pour, 6 contre et 3 se sont abstenus. Avant d'être définitivement adopté, ce projet fera l'objet d'une enquête publique à partir du 13 décembre, à Boulogne, Issy et Paris.

Quatre des cinq associations de riverains présentes se sont opposées au projet, lui reprochant d'être « trop vague ». « Il n'y a eu aucun zèle pour ce projet, c'est le service minimum, explique Thierry Ottaviani, président du Comité des victimes du bruit et de la pollution. Il peut être modifié dès que le trafic augmente. »

Les collectivités territoriales ont émis nombre de réserves, s'abste-

nant pour la plupart, et les hélicoptéristes ont voté pour. Mais il ne s'agissait hier que d'une simple étape de procédure.

Il a également été question de la charte de l'environnement en cours de rédaction et qui devrait aborder la difficile question du trafic des hélicoptères, des mouvements ainsi que des vols de transit, sources de nuisances. Un avant-projet a été présenté et les associations ont obtenu d'y figurer. Elles ont dorénavant dix jours pour faire parvenir leurs remarques.

S.M.

*PEB : document d'urbanisme visant à réglementer les constructions dans les différentes zones proches de l'héliport en fonction du bruit auquel elles sont exposées.

L'ACTU EN FLASH

ROUTE DU RHUM Le monocoque 92 est arrivé à bon port

LE VOILIER

« Adriana-Karembeu », numéro 92 de la route du Rhum, soutenu par le conseil général des Hauts-de-Seine, est arrivé en Guadeloupe lundi. Son skipper, Philippe Fiston, aura mis 22 jours, 7 heures, 26 minutes et 43 secondes exactement pour réaliser cette course en solitaire entre Saint-Malo et Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Dernier concurrent de la catégorie des monocoques 60 pieds Imoca, le 92 est arrivé neuf jours et 19 heures après le vainqueur de sa catégorie Roland Jourdain, sous les applaudissements. Outre le fait d'avoir achevé cette difficile traversée, Philippe Fiston, natif de l'île, a aussi établi un record : le record de Basse-Terre en étant le plus rapide des Imoca à parcourir les 24 milles entre la bouée de Basse-Terre et la ligne d'arrivée en 3 heures, 8 minutes et 29 secondes.



(DNC)

SAINT-CLOUD Fin du conflit chez VCF

APRÈS HUIT JOURS de grève, le conflit a pris fin hier chez Vidéo Communication France (VCF) thématique. C'est après une nuit de négociations que syndicats et direction sont finalement parvenus à un accord, hier à 7 heures du matin. Les salariés grévistes (environ 70 % des 300 employés) de cette entreprise d'audiovisuel spécialisée dans les plateaux télé et la diffusion d'émissions essentiellement sur le câble et le satellite, réclamaient des augmentations, la création d'une véritable grille des salaires et le respect des accords d'entreprise. « Nous avons obtenu une augmentation de 80 € par personne dès décembre, une prime de 500 € en janvier après la fusion et une enveloppe de 150 000 € est déagée par la direction pour créer une grille des salaires en revalorisant les situations existantes », explique une représentante du comité d'entreprise. Par ailleurs, des négociations auront lieu sur les conditions de travail et le suivi des accords d'entreprise. Un accord voté de justesse par les grévistes présents, à deux voix de majorité, qui permet de sortir d'un conflit qui commençait à avoir des répercussions sur les programmes des chaînes clientes comme TV5.

« Gala viennois Concert de Johann Strauss » le 1 janvier, Salle Gaveau

Festival de valse viennoise

APRÈS avoir comblé plus de 500.000 spectateurs, l'authentique « Gala Viennois Concert de Johann Strauss » se produira pour la deuxième fois à Paris le 1 janvier à la Salle Gaveau.

Chorégraphe du concert du nouvel an viennois

Quoi de plus agréable que de se laisser emporter par les musiques de la valse viennoise durant une soirée entière ? Et qui, mieux que les Autrichiens pour vous offrir ce plaisir ?

Le « Gala Viennois Concert de Johann Strauss » n'a rien à envier au célèbre concert du nouvel an viennois. Ici de vrais professionnels et connaisseurs de Strauss sont à l'œuvre.

Les membres de l'orchestre philharmonique du K&K jouent sous la direction musicale du fabuleux chef d'orchestre Matthias Georg Kendlinger.

Cet Autrichien a obtenu maintes ovations, entre autre dans les salles de concert de Madrid, Lisbonne, Oslo, Copenhague, Berlin et au Théâtre Mogador à Paris. Le 9 décembre il sera au pupitre dans la célèbre salle d'or du « Wiener Musikverein ». Six couples du corps de ballet K&K autrichien dansent sous la houlette de la chorégraphe Ger-



linde Dill. Cette dernière fut pendant deux décennies chorégraphe des concerts du jour de l'an avec la philharmonie viennoise.

Les mélodies de Johann Strauss Fils sont de vraies rengaines qui incitent à danser et à chanter. Au programme, vous pourrez apprécier entre autres la valse du « Beau Danube Bleu » ou encore le « Radetzky-marsch » de Johann Strauss Père. Les titres, tels le « Si piètre et si fidèle », de l'opérette tant appréciée « Le

Baron tzigane », sont interprétés par la charmante soprano, Monika Rebolz.

La garantie d'une soirée inoubliable avec une ambiance harmonieuse d'opérettes et pleine de charme viennois !

Location Billet

01/49 53 05 07, www.sallegaveau.com, FNAC et les autres points de ventes habituels.

(PUDICITE)

OSP publications judiciaires

47, rue Louis Blanc - 92984 La Défense Cedex
Tél. 01 49 04 01 85 - Fax. 01 43 33 51 36
www.osp.fr - publicationsjudiciaires@osp.fr

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

Par jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Correctionnel 15ème chambre, le 24 mars 2006, jugement sur citation directe devant le Tribunal Correctionnel, Michel, Charles SOLAL-CELIGNY, né le 14 octobre 1954 (Age: 44 ans au moment des faits) à Paris 14ème (75), de Jérôme SOLAL-CELIGNY et de Marianne RICHET, de nationalité française, commercial, demeurant 1 Place Winston Churchill 92200 Neuilly Sur Seine, libre, a été condamné à emprisonnement déli-

tuel - 1 an avec sursis simple total, Affichage de la décision - 3 mois par extrait à la mairie de son domicile, Publication de la décision par extrait dans Le Parisien édition des Hauts-de-Seine, le tout à ses frais infraction (s); SOUSTRACTION A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT: OMISSION DE DECLARATION - FRAUDE FISCALE, courant 2000, à Neuilly Sur Seine et sur le territoire national, faits prévus par Art. 1741 al.1 C.G.I. et réprimés par Art. 1741 al.1, al.3, al.4, 1750 al.1 C.G.I., Art. 50 À§ 1 Loi 52-401 du 14/04/1952. P/ extrait conforme, n'y ayant appel, P/ le Greffier en Chef.